

ORDRE DU JOUR

- 1- Orientations générales.
- 2- Présentation et discussion des projets
- 3- Identification des mécanismes de mise en oeuvre

---

1- Orientations générales

Les deux parties se déclarent d'accord pour une interprétation largement ouverte du concept de culture.

Dans le but de ne pas disperser les efforts, les deux (2) parties mettront l'accent sur la